



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

base aéronautique navale de Nîmes-Garons

Question orale n° 93

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes des personnels de la défense affectés sur la base aéronautique navale de Nîmes-Garons qui sont à l'origine de rumeurs liées à des menaces de fermeture. La base aéronautique navale de Nîmes-Garons, idéalement située sur le bassin méditerranéen, est parfaitement intégrée dans le tissu économique gardois et participe activement à son développement. Sa situation géographique permet une réactivité et une disponibilité immédiate en mer Méditerranée, théâtre de nombreuses menaces. Par ailleurs, les missions opérationnelles de cette base dont les instruments de contrôle, les hangars et les outils industriels sont particulièrement performants, consistent en la surveillance de la Méditerranée, et servent de base de repli du porte-avion pour le groupe aérien embarqué mais aussi de base de déroutement de la base d'Istres. Ces atouts sont indéniables et devraient nous conforter sur le bien fondé de la présence de cette base sur Nîmes-Garons. Pourtant, les 1 500 personnels concernés restent inquiets et s'interrogent sur le maintien de la base et l'avenir professionnel du personnel civil de défense. Il semble, en effet, que le plan de charge de travail de la base soit en voie de diminution notamment du fait de la réforme des Nord 262 et de la suppression de la maintenance appropriée. Des solutions ne pourraient-elles pas être envisagées pour créer de nouvelles activités, telle par exemple, la maintenance des avions de la sécurité civile, des autres armes ou encore des autres ministères ? Il le remercie de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend répondre aux craintes grandissantes des personnels de la base aéronautique navale de Nîmes-Garons sur les rumeurs de fermeture de cet outil nécessaire à notre appareil de défense.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DE LA BASE AÉRONAUTIQUE NAVALE DE NÎMES-GARONS

M. le président. La parole est à M. Étienne Mourrut, pour exposer sa question, n° 93, relative aux perspectives de la base aéronautique navale de Nîmes-Garons.

M. Étienne Mourrut. Monsieur le président, en cette première séance de l'année, et puisque l'honneur me revient de poser la première question, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux, ainsi qu'à M. le ministre de la défense, à tout le personnel de l'Assemblée et à tous ceux qui nous écoutent.

M. le président. Soyez-en remercié, mon cher collègue.

M. Étienne Mourrut. Monsieur le ministre, la base aéronavale de Nîmes-Garons, idéalement située sur le bassin méditerranéen, est parfaitement intégrée dans le tissu économique gardois et participe activement à son développement. Sa situation géographique permet une réactivité et une disponibilité immédiates en mer Méditerranée, théâtre de nombreuses menaces.

Les missions opérationnelles de cette base - dont les instruments de contrôles, les hangars et les outils industriels sont particulièrement performants - consistent à surveiller la Méditerranée et à servir de base de repli pour le groupe aérien embarqué de notre porte-avions, ainsi que de base de déroutement pour la base d'Istres. Ses atouts indéniables devraient conforter le bien-fondé de l'existence de la base sur Nîmes-Garons. Pourtant, les 1 500 personnels concernés sont inquiets ; ils s'interrogent sur son maintien et sur l'avenir professionnel du

personnel civil de défense. Il semble en effet que le plan de charge de travail soit en voie de diminution du fait notamment de la réforme des Nord 262 et de la disparition de leur maintenance.

Dans ces conditions, ne pourrait-on pas envisager de nouvelles activités, telles que la maintenance des aéronefs de la sécurité civile, des autres armes ou encore des autres ministères ? Comment le Gouvernement entend-il répondre aux craintes grandissantes des personnels de la base aéronavale de Nîmes-Garons, qui redoutent la fermeture d'un outil nécessaire à notre appareil de défense ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Hervé Morin, *ministre de la défense*. Permettez-moi, à mon tour, monsieur Mourrut, de vous souhaiter une très bonne année, ainsi qu'à tous vos collègues et à l'ensemble du personnel de cette maison.

Vous m'avez interrogé sur l'avenir de la base aéronavale de Nîmes-Garons. Comme vous le savez, le ministère s'est engagé dans un vaste mouvement de réforme allant dans le sens de " l'interarmisation " : il s'agit de supprimer les doublons et de réorganiser les services de façon à obtenir le meilleur rapport possible entre forces opérationnelles, soutien et administration générale.

L'autre grand chantier est celui du livre blanc, qui doit nous amener, fin mars, à une nouvelle analyse géostratégique, portant sur les enjeux, les risques et les menaces au cours de la décennie à venir, ainsi que sur l'évolution de nos alliances. Il en résultera un nouveau format des armées et une nouvelle définition de leurs capacités.

Ces efforts de rationalisation ne concernent pas seulement l'administration centrale, mais aussi les différentes implantations du ministère. Nous réfléchissons à une nouvelle organisation sur le principe des bases de défense : l'idée est d'offrir, dans un même lieu, dans un même bassin de vie, un soutien global. Vous parliez d'augmenter l'activité de la base aéronavale de Nîmes-Garons en lui confiant des opérations de maintenance au profit des autres armées. C'est précisément l'objet de la réflexion en cours : faire en sorte que le soutien et l'administration ne soient pas dédiés à chaque armée, qu'ils ne dépendent pas de la couleur de l'uniforme, mais concernent, au contraire, aussi bien des régiments de l'armée de terre que des bases de l'armée de l'air ou de la marine. En regroupant différentes unités dans un même bassin de vie, nous pourrions réaliser des économies de fonctionnement tout en gagnant en efficacité.

C'est à l'issue de cette réflexion, sur la base des travaux du livre blanc et de la loi de programmation militaire, que nous serons amenés à redessiner le paysage territorial de notre armée. Mais je serai totalement incapable de vous dire aujourd'hui quelles en seront les conséquences précises pour telle ou telle unité, qu'il s'agisse de la base de Nîmes-Garons ou de toute autre implantation. Sachez cependant que la fermeture de cette base, à laquelle vous tenez tant, n'est pas du tout envisagée. Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir.

M. Étienne Mourrut. Je vous remercie de cette réponse, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 93

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 119

Réponse publiée le : 9 janvier 2008, page 6

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 2008